



Communiqué aux médias

17 décembre 2019

Deuxième journée du Synode d'hiver 2019: soutien aux personnes en quête d'asile ou issues de la migration

Ce mardi 17 décembre, le Synode a décidé de prolonger le soutien financier au bureau de conseil juridique pour personnes en détresse, au service ecclésial interconfessionnel des mesures de contrainte dans le canton de Berne ainsi qu'à l'animation Migration dans l'arrondissement du Jura. Arrivé au terme statutaire de sa fonction, Andreas Zeller a officiellement annoncé au Synode son retrait prochain de la présidence du Conseil synodal.

Lors de la deuxième journée de délibérations du Synode, dans le cadre de l'adoption d'un crédit d'engagement en faveur du Centre bernois de conseil juridique ou du service ecclésial des mesures de contrainte du canton de Berne, la discussion s'est focalisée sur les questions touchant l'asile. Le centre de conseil juridique vient en aide aux personnes en situation de précarité qui ne trouvent pas dans les offres existantes le soutien dont elles ont besoin. Il aide en particulier dans leurs procédures de recours les personnes dont la demande d'asile a été rejetée. Ce dernier volet a suscité quelques interrogations chez certains députés tandis que d'autres soulignaient qu'une possibilité de recourir faisait partie intégrante de l'état de droit et n'était en aucun cas un moyen de contourner le travail de l'Etat ou de le remettre en question. Le Synode a finalement approuvé le crédit d'engagement demandé de CHF 120'000 pour les années 2020 à 2023.

Le service ecclésial des mesures de contrainte du canton de Berne (SEMC) a pour objectif d'améliorer la situation juridique des personnes détenues en vue de refoulement ou pour insoumission. Il clarifie la situation des personnes détenues et propose en particulier un service hebdomadaire de visite destiné aux femmes. Un crédit d'engagement de CHF 120'000 pour les années 2020 à 2023 était soumis au Synode qui l'a adopté à une large majorité. Thomas Wenger, avocat et directeur du SEMC, a, dans un message de salutation, exprimé personnellement sa reconnaissance au Synode et présenté en détail le travail du service.

Le renouvellement du crédit en faveur de l'animation Migration dans l'arrondissement du Jura a également recueilli une très large approbation. Le travail de l'animatrice qu'elle mène entre le canton du Jura et le Jura bernois a contribué à sensibiliser de nombreux interlocuteurs à la problématique de la migration et suscité différents événements propices aux rencontres entre la population résidente et les nouveaux-arrivants

Sur le même sujet, le Synode a adopté une résolution intitulée «L'aide en situation de détresse n'est pas un crime». A l'heure actuelle, celui ou celle qui encourage une personne étrangère à se réfugier en Suisse ou à y séjourner illégalement est passible de poursuites.

La résolution demande qu'il soit mis fin au délit de solidarité. Car l'une des missions

fondamentales de l'Eglise est «d'accompagner les pauvres, les réfugiés et les exclus et de donner un toit aux sans-abris, quel que soit leur statut de séjour», comme le rappelle le texte de la résolution.

Andreas Zeller annonce son retrait

Le 17 décembre, Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a officiellement communiqué son retrait pour le 30 septembre 2020 après 21 années et demie au Conseil synodal dont 13 années à la présidence. Le Règlement ecclésiastique précise en effet que, pour la présidence, la durée de fonction prend fin après le Synode ordinaire qui suit le 65^e anniversaire, ce qui sera le cas pour Andreas Zeller. Il a remercié le Synode pour la confiance qui lui a été exprimée par le renouvellement à sept reprises de son élection et pour la collaboration fructueuse instituée avec le parlement de l'Eglise. «Collaborer au sein du Conseil synodal était un honneur mais aussi une joie» a-t-il affirmé. Le Synode s'est levé pour saluer par des applaudissements nourris l'engagement d'Andreas Zeller.

En outre, le Synode a :

- pris connaissance d'un rapport en réponse au postulat Knoch/Bertholet pour «une information appropriée du public par les médias» et a décidé son classement.
- pris connaissance de la réponse à l'interpellation concernant le renouvellement de la catéchèse et mené une discussion à ce sujet.